

GROUPE CM5-CIC

**INFORMATIONS RELATIVES
AU PILIER 3 DE BALE II
EXERCICE 2010**

Informations sur les risques du ratio de solvabilité

Gestion des risques	3
Composition des fonds propres	4
Adéquation du capital	6
Risque de concentration.....	8
Approche standard.....	12
Système de notation	13
Risque de contrepartie des salles de marché	18
Techniques de réduction du risque de crédit.....	19
Titrisation	20
Actions.....	21
Risque de taux du portefeuille bancaire	21
Risque de marché.....	21
Risque opérationnel	22

Gestion des risques

Politiques et dispositifs mis en place pour la gestion des risques

La politique de gestion des risques et les dispositifs mis en place sont présentés dans la partie « Rapport sur les risques » du rapport annuel sur les comptes consolidés.

Structure et organisation de la fonction chargée de la gestion du risque

Pour le Groupe, la mesure, la surveillance et la maîtrise des risques s'articulent autour de la Direction des risques, du Comité des risques et du Comité de suivi des risques.

Le suivi des risques s'exerce dans le cadre des dispositions de l'arrêté du 19 janvier 2010, modifiant le CRBF n° 97-02, sur la filière Risques dont il définit les missions.

La Direction des Risques Groupe

Ayant vocation à procéder à une analyse et à une revue régulière des risques de toute nature au regard de la rentabilité des fonds propres réglementaires alloués, la Direction des Risques Groupe a pour mission de contribuer au développement et à la rentabilité du Groupe tout en veillant à la qualité des dispositifs de maîtrise des risques.

Le Comité des Risques Groupe

Ce comité réunit trimestriellement les opérationnels, à savoir le responsable de la Direction des risques et les responsables des métiers et fonctions concernés en présence de la Direction Générale. Ce Comité assure la surveillance globale des risques a posteriori, tout autant que prospective.

Le Comité de Suivi des Risques Groupe

Ce comité est composé de membres des organes délibérants et se réunit semestriellement pour examiner les enjeux stratégiques du Groupe en termes de risques. Il propose, à la vue des constats effectués, toute décision de nature prudentielle applicable à l'ensemble des établissements du Groupe.

Le responsable de la Direction des Risques Groupe anime les réunions du Comité et est en charge de présenter les dossiers établis pour les différents domaines de risques sur la base des travaux du Comité des Risques Groupe. La Direction Générale est également conviée aux réunions du Comité qui a en outre la possibilité d'inviter les responsables des métiers concernés par les points à l'ordre du jour de la réunion.

Champ et nature des systèmes de déclaration et de mesure des risques

En coordination avec les différentes lignes de métier, la Direction des Risques Groupe CM5CIC produit périodiquement des tableaux de bord de synthèse faisant la revue des différents risques : risques de crédit, de marché, de taux d'intérêt global, d'intermédiation, de règlement, de liquidité et opérationnels. Toutes les principales lignes de métier du Groupe font l'objet d'un suivi et d'un reporting. Ces tableaux de bord s'appuient notamment sur les outils Bâle 2 communs à l'ensemble du Groupe et interfacés avec la comptabilité.

Composition des fonds propres

Les fonds propres prudentiels sont déterminés conformément au règlement n° 90-02 du Comité de la réglementation bancaire et financière du 23 février 1990.

Ils sont répartis en fonds propres de base et en fonds propres complémentaires à partir desquels sont réalisées un certain nombre de déductions.

Les fonds propres de base

Ce noyau dur est déterminé à partir des capitaux propres comptables du Groupe, calculés sur le périmètre prudentiel, après application de filtres prudentiels.

Ces ajustements concernent principalement :

- l'anticipation de la distribution des dividendes ;
- la déduction des écarts d'acquisition et des autres actifs incorporels ;
- la déduction des plus values latentes sur les instruments de capitaux propres nettes de l'impôt déjà déduit comptablement (calculées devise par devise) du Tier One, et la reprise de ces plus values latentes en fonds propres complémentaires à hauteur de 45 % ;
- les moins values latentes nettes par devise sur les instruments de capitaux propres, ne sont pas retraitées ;
- les plus ou moins values latentes enregistrées comptablement directement en capitaux propres du fait d'une opération de couverture de flux de trésorerie ainsi que celles relatives aux autres instruments financiers, comprenant les instruments de dettes sont neutralisées.

Les fonds propres de base admis avec plafond

Les titres hybrides sont admis en fonds propres de base avec plafond, après accord du Secrétariat Général de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et ce, lorsqu'ils respectent les critères d'éligibilité définis dans le règlement n° 90-02 modifié par l'arrêté du 25 août 2010.

Il s'agit en particulier des titres super-subordonnés émis dans le cadre des dispositions de l'article L. 228-97 du Code de commerce.

Les instruments hybrides « innovants », c'est-à-dire présentant une forte incitation au remboursement via notamment un saut de la rémunération (ou « step-up ») et les instruments datés sont limités à 15 % des fonds propres de base.

L'ensemble de ces instruments hybrides – « innovants et non-innovants » – est limité à 35% des fonds propres de base. De plus, une clause de grand père prévoit de conserver à 100% sur 30 ans, les instruments hybrides déjà émis qui ne respecteraient pas les nouveaux critères d'éligibilité introduits en août 2010, dès lors qu'ils ne dépassent pas une certaine limite des fonds propres de base.

Le détail des titres super-subordonnés du groupe CM5-CIC au 31 décembre 2010 est le suivant :

Emetteur	Date d'émission	Montant à l'émission (en M€)	Date échéance	Dates de call	Rémunération	Innovant (Oui/Non)	Montants au 31/12/2010 (en M€)
BFCM	17/10/2008	700	indéterminée	A partir du 17/10/2018	10,30% puis EURIBOR 3 mois + 6,65% à partir du 17/10/2018	Oui	700
BFCM	15/12/2004	750	indéterminée	A partir du 15/12/2014	6% puis EUR CMS10 + 0,10% ou 8% maximum à partir du 15/06/2006	Non	750
BFCM	28/04/2005	600	indéterminée	A partir du 28/10/2015	4,471% puis EURIBOR 3 mois + 1,85% à partir du 28/10/2015	Oui	600
BFCM	25/02/2005	250	indéterminée	A partir du 25/02/2015	7% puis EUR CMS10 + 0,10% ou 8% maximum à partir du 25/02/2007	Non	250

Composition des fonds propres complémentaires

Les fonds propres complémentaires sont composés :

- de l'émission de titres ou emprunts subordonnés qui répondent aux conditions du règlement CRBF 90-02 relatif aux fonds propres (titres subordonnés à durée indéterminée ou titres subordonnés remboursables) ;
- des plus values latentes nettes des instruments de capitaux propres, qui sont

reprises à hauteur de 45 %, devise par devise avant impôt ;

- de la différence positive entre les pertes attendues calculées en utilisant les approches notations internes et la somme des ajustements de valeurs et des dépréciations collectives afférentes aux expositions concernées.

Déductions

Les déductions suivantes s'imputent à 50% de leurs montants sur les fonds propres de base et 50% de leurs montants sur les fonds propres complémentaires.

Il s'agit en particulier, des participations représentant plus de 10 % du capital d'un établissement de crédit ou d'une entreprise d'investissement, ainsi que les créances subordonnées et tout autre élément constitutif des fonds propres afférents.

Il s'agit également des pertes attendues sur les expositions en actions ainsi que celles sur les encours de crédit traités selon l'approche de

notations internes non couverte par des provisions et ajustements de valeurs.

Par ailleurs, le groupe CM5-CIC applique la méthode transitoire prévue par le règlement CRBF n° 90-02 concernant le traitement des participations dans des sociétés d'assurance. Pendant une période courant jusqu'au 31 décembre 2012, les conglomérats financiers peuvent en effet déduire des fonds propres globaux la valeur consolidée de leurs titres d'assurances (acquis avant le 1er janvier 2007), ainsi que les créances subordonnées afférentes, ayant valeur de fonds propres.

En milliards d'euros

31.12.2010

FONDS PROPRES DE BASE (Tier one), nets de déductions	19,3
Capital	5,1
Réserves éligibles	17,9
Titres hybrides retenus sur accord de l'ACP	2,3
Dont Titres avec incitation au remboursement	1,3
Déductions des fonds propres de base	-6,0
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES (Tier 2), nets de déductions	0,1
Dont titres subordonnés et autres éléments en Tier 2	4,7
Dont déductions des fonds propres complémentaires	-4,6
TOTAL DES FONDS PROPRES POUR LE CALCUL DU RATIO DE SOLVABILITE	19,4
Encours pondérés au titre du risque de crédit	145,7
Encours pondérés au titre des risques de marché	4,3
Encours pondérés au titre du risque opérationnel	14,8
TOTAL DES ENCOURS PONDERES avant prise en compte des exigences additionnelles (mesures transitoires)	164,8
Exigences additionnelles au titre des niveaux planchers (équivalent encours pondérés)	15,1
TOTAL DES ENCOURS PONDERES	179,9
RATIOS DE SOLVABILITE	
Ratio Tier one	10,8%
Ratio Global	10,8%

Adéquation du capital

Le pilier 2 de l'accord de Bâle impose aux banques de conduire leur propre appréciation du capital économique et d'avoir recours à des scénarii de stress pour apprécier leurs besoins en fonds propres en cas de dégradation de la conjoncture économique. Ce pilier a pour effet de structurer le dialogue entre la Banque et la Commission bancaire sur le niveau d'adéquation du capital retenu par l'établissement.

Les travaux menés par le groupe pour se mettre en conformité avec les exigences du pilier 2 s'inscrivent dans le cadre de l'amélioration du dispositif de mesure et de surveillance des risques crédits.

Courant 2008, le groupe a initié son dispositif d'évaluation du capital interne dans le cadre de l'Internal Capital Adequacy Assesment Process (ICAAP). Les méthodes de mesure du besoin économique sont approfondies concomitamment à la rédaction de procédures de gestion et de contrôle visant également à encadrer la politique des risques. Parallèlement, divers scénarios de stress sont élaborés.

La différence entre le capital économique et le capital réglementaire constitue la marge permettant de sécuriser le niveau de capital du groupe. Cette dernière sera fonction du profil de risques du groupe et de son degré d'aversion au risque.

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009
MONTANT DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES AU TITRE DU RISQUE DE CREDIT	11 655,0	12 183,6
Approche standard		
Administrations centrales et banques centrales	12	18
Etablissements	176	205
Entreprises	5 693	5 810
Clientèle de détail	1 465	1 561
Actions	60	74
Positions de titrisation en approche standard	15	18
Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit	43	42
Approche notations internes		
Etablissements	478	563
Clientèle de détail		
Petites et moyennes entités	474	586
Prêts immobiliers	650	492
Autres expositions sur la clientèle de détail	551	572
Actions		
Capital investissement (pondération 190%)	194	177
Actions cotées (pondération 290%)	265	177
Autres actions (pondération 370%)	138	238
Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit	380	377
Positions de titrisation	1 062	1 274
MONTANT DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES AU TITRE DES RISQUES DE MARCHE	347	322
Risque de taux	240	252
Risque de variation sur titres de propriété	63	70
Risque de change	44	
Risque de marché en approche standard relatif aux positions sur produits de base ;		1
MONTANT DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES AU TITRE DU RISQUE OPERATIONNEL	1 181	1 155
TOTAL DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES	13 183	13 661

Risque de concentration

Expositions par catégorie

En Milliards d'euros	Expositions au 31/12/2010	Expositions Moyenne 2010	Expositions au 31/12/2009
Administrations centrales et banques centrales	38,5	43,5	41,9
Etablissements	50,7	49,7	50,9
Entreprises	95,4	95,8	93,6
Clientèle de détail	201,8	198,7	188,3
Actions	3,4	3,4	3,4
Titrisation	7,7	8,6	9,5
Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit	5,3	5,5	5,2
TOTAL	402,8	405,1	392,9

Historiquement, le Crédit Mutuel a pour priorité de développer un sociétariat de particuliers. Le CIC, à l'origine davantage sur le marché des entreprises, s'est renforcé progressivement sur le segment des particuliers. Il demeure néanmoins présent auprès des entreprises.

La composition du portefeuille du groupe traduit bien ces fondamentaux, avec une part de la clientèle de détail qui se renforce régulièrement pour atteindre 50% au 31.12.2010 (contre 48% au 31.12.2009).

Expositions par pays de résidence de la contrepartie

Au 31 décembre 2010

Catégorie d'exposition	France	Allemagne	Autres pays membres de l'EEE	Reste du Monde	Total
Administrations centrales et banques centrales	5,9%	0,5%	2,1%	1,5%	10,0%
Etablissements	9,5%	0,3%	1,5%	1,8%	13,1%
Entreprises	19,7%	0,8%	2,0%	2,1%	24,7%
Clientèle de détail	45,7%	3,8%	1,5%	1,2%	52,2%
TOTAL	80,9%	5,5%	7,1%	6,6%	100,0%

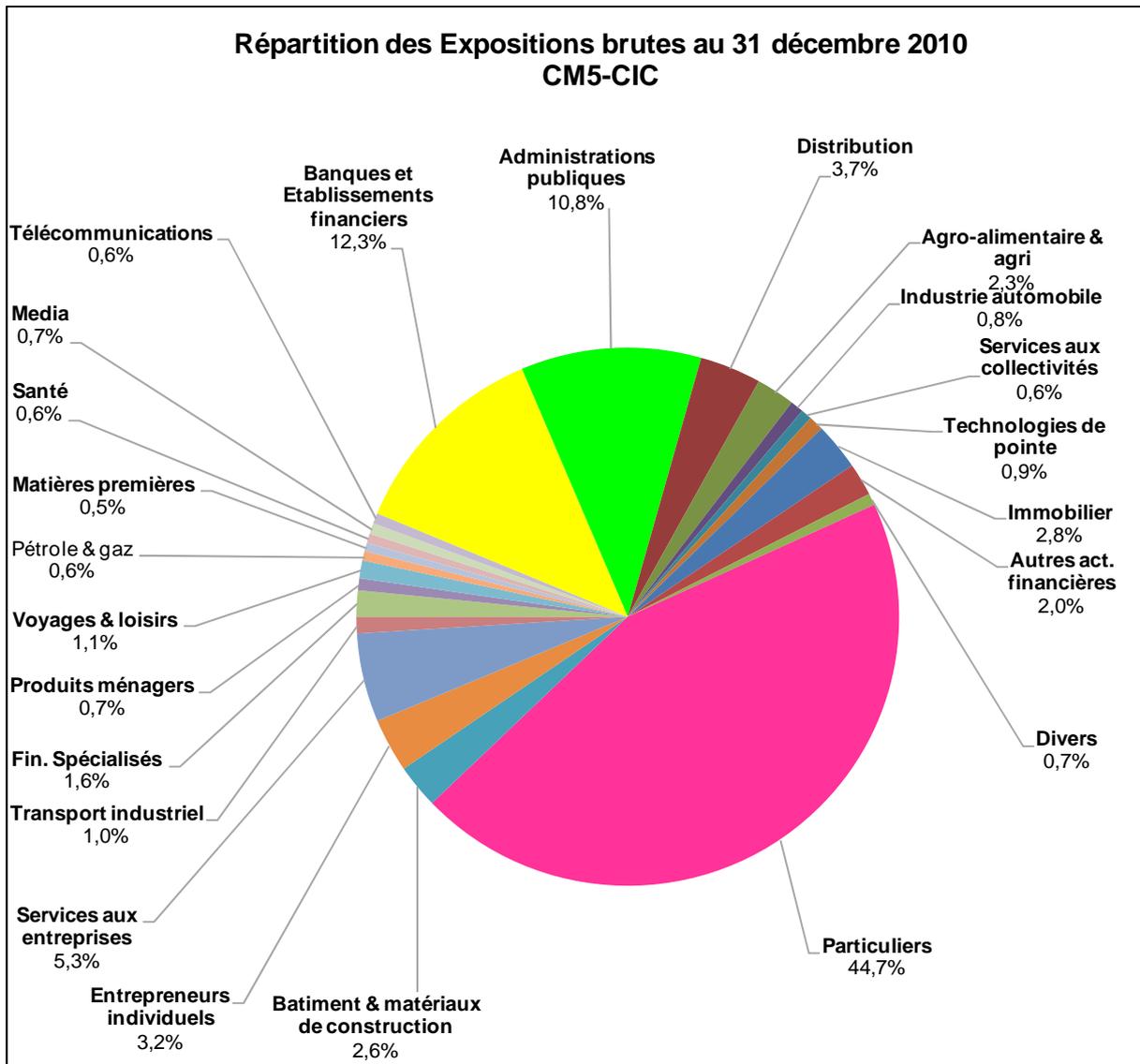
Au 31 décembre 2009

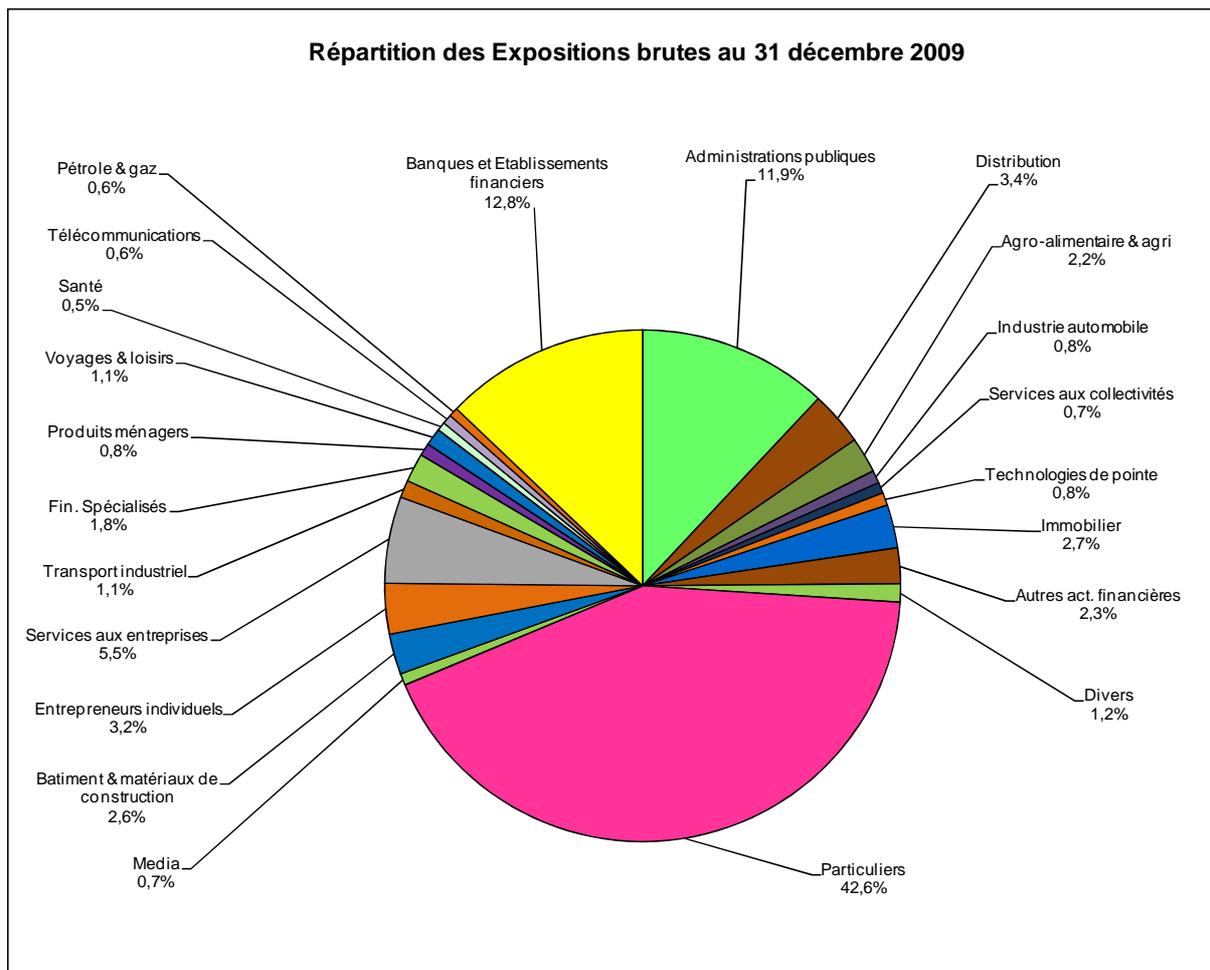
Catégorie d'exposition	France	Allemagne	Autres pays membres de l'EEE	Reste du Monde	Total
Administrations centrales et banques centrales	7,5%	0,7%	2,3%	0,9%	11,4%
Etablissements	8,0%	0,3%	2,2%	1,6%	12,1%
Entreprises	20,3%	0,9%	2,1%	2,0%	25,2%
Clientèle de détail	45,1%	4,1%	1,4%	0,8%	51,4%
TOTAL	80,8%	6,0%	8,0%	5,2%	100,0%

Le groupe est un acteur essentiellement français et européen. La ventilation géographique des expositions brutes en est le reflet avec 93% des engagements dans l'Espace Economique Européen.

Expositions par secteur

La répartition par secteur d'activité est effectuée sur le périmètre des administrations centrales et des banques centrales, des établissements, des entreprises et de la clientèle de détail.

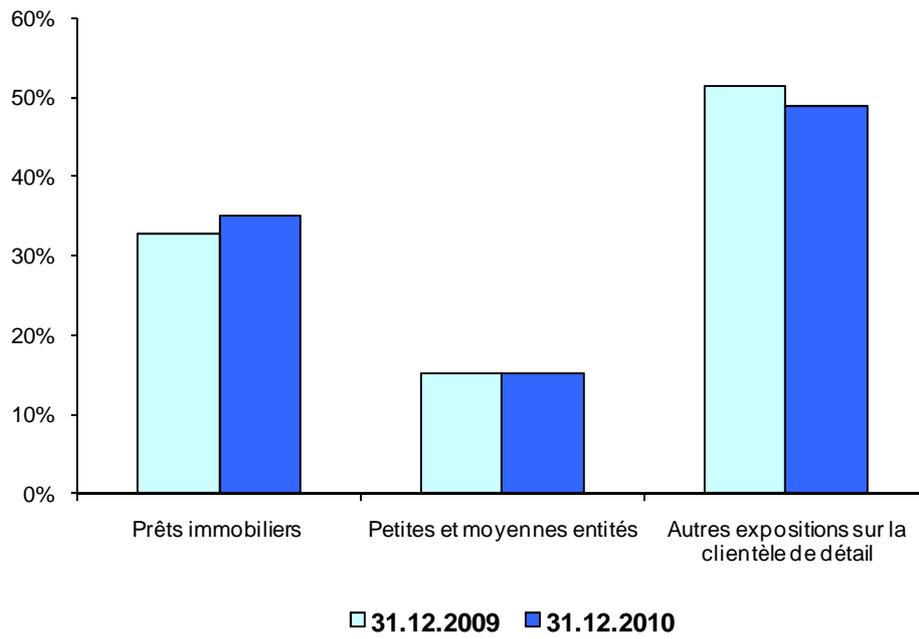




Ventilation du portefeuille Clientèle de détail

L'encours sur la clientèle de détail s'élève à 202 Mds€ au 31.12.2010 contre 188 Mds€ au 31.12.2009. La répartition de ce portefeuille par sous catégorie réglementaire est illustrée dans le graphique ci-après.

Répartition du portefeuille clientèle de détail



Approche standard

Le groupe a recours aux évaluations des agences de notation Standard & Poor's, Moody's et Fitch pour mesurer le risque souverain sur les expositions liées aux administrations et aux banques centrales. La table de correspondance utilisée pour allier les échelons de qualité de crédit aux notes externes prises en compte est celle définie par les textes réglementaires.

Expositions en approche standard

Répartition au 31/12/2010

APPROCHE STANDARD									
En Milliards d'euros	Pondérations								31.12.2010
EXPOSITIONS BRUTES	0%	10%	20%	35%	50%	75%	100%	150%	TOTAL
Administrations centrales et banques central	37,9	0,0	0,1	0,0	0,4	0,0	0,1	0,0	38,5
Administrations locales et régionales	0,0	0,0	3,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3,1
Banques et sociétés financières	0,0	0,6	8,4	0,0	0,1	0,0	0,1	0,0	9,3
Entreprises	0,0	0,0	0,9	0,0	2,9	0,0	90,1	1,5	95,4
Clientèle de détail	0,0	0,0	0,0	2,5	0,1	27,0	5,5	0,1	35,2
VALEURS EXPOSEES AU RISQUE	0%	10%	20%	35%	50%	75%	100%	150%	TOTAL
Administrations centrales et banques central	37,8	0,0	0,1	0,0	0,2	0,0	0,1	0,0	38,2
Administrations locales et régionales	0,0	0,0	2,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2,7
Banques et sociétés financières	0,0	0,6	7,2	0,0	0,1	0,0	0,1	0,0	8,0
Entreprises	0,0	0,0	0,7	0,0	2,8	0,0	68,1	1,3	72,8
Clientèle de détail	0,0	0,0	0,0	2,3	0,1	20,6	1,9	0,1	25,0

Répartition au 31/12/2009

En Milliards d'euros	Pondérations								31.12.2009
EXPOSITIONS BRUTES	0%	10%	20%	35%	50%	75%	100%	150%	TOTAL
Administrations centrales et banques centrales	41,2	0,0	0,1	0,0	0,5	0,0	0,0	0,0	41,9
Administrations locales et régionales	0,0	0,0	2,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2,8
Banques et sociétés financières	0,0	1,1	8,7	0,0	0,2	0,0	0,2	0,0	10,3
Entreprises	0,0	0,0	0,9	0,0	2,8	0,0	88,5	1,5	93,6
Clientèle de détail	0,0	0,0	0,0	2,3	0,0	29,2	4,8	0,1	36,4
VALEURS EXPOSEES AU RISQUE	0%	10%	20%	35%	50%	75%	100%	150%	TOTAL
Administrations centrales et banques centrales	41,1	0,0	0,1	0,0	0,3	0,0	0,0	0,0	41,5
Administrations locales et régionales	0,0	0,0	2,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2,5
Banques et sociétés financières	0,0	1,1	8,2	0,0	0,2	0,0	0,2	0,0	9,7
Entreprises	0,0	0,0	0,7	0,0	2,5	0,0	69,8	1,3	74,3
Clientèle de détail	0,0	0,0	0,0	1,5	0,0	22,5	2,0	0,1	26,1

L'exposition sur les administrations et les banques centrales est quasiment exclusivement pondérée à 0%. Les exigences de fonds propres associées à ce portefeuille témoignent d'un risque souverain limité pour le groupe à des contreparties de bonne qualité.

Les expositions en approche standard sur établissements de crédit et sur la clientèle correspondent à celles des filiales étrangères appréciées en standard à ce stade. La catégorie Entreprises est appréciée en méthode standard avec des pondérations à 100% ou à 150% selon la pondération de l'Etat de résidence de la contrepartie.

Système de notation

Autorisation

Le groupe a reçu l'autorisation d'utiliser à partir du 30.06.08, son système de notation interne du risque de crédit en méthode avancée pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires sur le portefeuille de clientèle de détail.

Par ailleurs, le groupe a reçu l'autorisation d'utiliser son système de notation interne sur le portefeuille banques à compter du 31.12.2008. Les filiales étrangères demeurent pour l'instant traitées avec l'approche standard.

Description et contrôle du système de notation

Un système unique de cotation pour l'ensemble du groupe

Les algorithmes de notation ainsi que les modèles experts ont été développés afin d'améliorer l'évaluation des risques de crédit du Groupe et répondre aux exigences réglementaires relatives aux approches de notation interne. Ce système de notation est commun à celui du groupe Crédit Mutuel.

La définition des méthodologies de notation est réalisée sous la responsabilité de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel pour l'ensemble des portefeuilles. Néanmoins, les entités régionales sont directement impliquées dans la réalisation et la validation des chantiers des groupes de travail sur des sujets spécifiques ainsi que sur les travaux relatifs à la qualité des données et la recette des applicatifs. Au total, le système de notation des contreparties du groupe est commun à l'ensemble du Groupe Crédit Mutuel.

Les contreparties du Groupe éligibles aux approches internes sont notées par un système unique qui se fonde sur :

- des algorithmes statistiques ou « notations de masse », reposant sur un ou plusieurs modèles, basés sur une sélection de variables représentatives et prédictives du risque pour les segments suivants:

- Particuliers ;
- PM Retail ;
- SCI

- Entrepreneurs individuels professionnels ;
- OBNL.

- des grilles de cotation manuelles élaborées par des experts pour les Banques.

La discrimination et la bonne qualification du risque sont assurées par ces modèles (algorithmes ou grilles). L'échelle de valeurs reflète la progressivité du risque et se décompose en onze positions dont neuf saines (A+, A-, B+, B-, C+, C-, D+, D-, E+) et deux pour le défaut (E- et F).

Une définition unifiée du défaut conforme aux exigences bâloises et comptables

Une définition unifiée du défaut a été mise en œuvre pour l'ensemble du groupe Crédit Mutuel. Basée sur l'alignement du prudentiel sur le comptable (CRC 2002-03), celle-ci se traduit par la correspondance entre la notion bâloise de créance en défaut et la notion comptable de créances douteuses et litigieuses. Les outils informatiques prennent en compte la contagion, permettant d'étendre le déclassement aux encours liés. Les contrôles réalisés tant par l'Inspection interne que par les Commissaires aux comptes assurent la fiabilité du dispositif de recensement des défauts utilisés pour le calcul des exigences de fonds propres.

Un dispositif de suivi formalisé du système de notation interne

Le suivi de la qualité du système de notation interne fait l'objet de procédures nationales qui détaillent les thèmes explorés, les seuils d'alertes et les responsabilités des intervenants. Ces documents sont mis à jour par la Direction des risques de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel autant que de besoin en fonction des décisions entérinées.

Le reporting de suivi des modèles de notation de masse s'articule autour de trois principaux volets que sont l'étude de la stabilité, des performances et les analyses complémentaires. Ce reporting est réalisé sur chaque modèle de notation de masse sur base trimestrielle et complété par des travaux de

suivi et de contrôles semestriels et annuels dont les niveaux de détails sont plus importants.

Les paramètres utilisés pour le calcul des risques pondérés sont nationaux et s'appliquent à toutes les entités du Groupe. Le suivi annuel des probabilités de défaut s'effectue préalablement à toute nouvelle estimation du paramètre réglementaire. Celui-ci est complété par un suivi intermédiaire, réalisé sur base semestrielle. Les dispositifs de suivi de la LGD et des CCF sont annuels et ont pour principal objectif de valider, à l'échelle de chaque segment, les valeurs prises par ces paramètres. Concernant la perte en cas de défaut, cette validation s'effectue d'une part en vérifiant la robustesse des méthodes de calcul des marges de prudence et d'autre part en confrontant les estimateurs de LGD aux dernières données et aux réalisations. Pour le CCF, la validation s'effectue par confrontation des estimateurs aux derniers CCF observés.

Le système de notations internes entre dans le champ de contrôle du contrôle permanent et du contrôle périodique

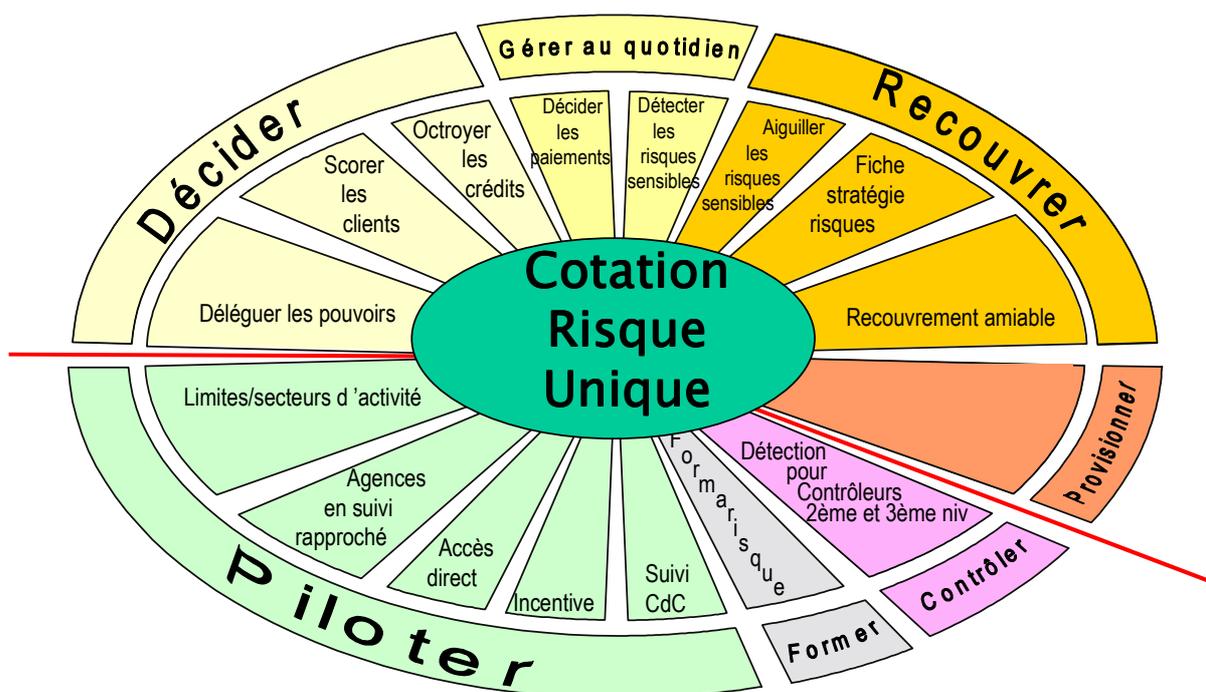
Le plan de contrôle permanent du groupe relatif à Bâle 2 comporte deux niveaux. A l'échelle nationale, le contrôle permanent intervient sur la validation des nouveaux modèles et des ajustements significatifs apportés aux modèles existants d'une part, et

sur la surveillance permanente du système de notation interne (et notamment des paramètres) d'autre part. A l'échelle régionale, celui-ci vérifie l'appropriation globale du système de notation interne, les aspects opérationnels liés à la production et au calcul des notes, les procédures de gestion des risques de crédit directement en lien avec le système de notations internes et la qualité des données.

Au titre du contrôle périodique, le corps d'inspection du groupe réalise une revue annuelle du système de notation interne. Une procédure cadre définit la typologie des missions à réaliser en mode pérenne sur le dispositif Bâle 2 ainsi que la répartition des responsabilités entre les inspections régionales et nationale.

Insertion opérationnelle du système de notation interne

Les Groupes régionaux mettent en œuvre le dispositif Bâle 2 national selon des modalités propres (composition des comités, procédures de gestion des risques...). Conformément à la réglementation, la mise en œuvre du dispositif Bâle 2 dans les différentes entités du groupe intervient à tous les niveaux de la filière de gestion des crédits, comme en témoigne le schéma ci-dessous relatif à l'utilisation de la notation :



La cohérence globale du dispositif est assurée par :

- la diffusion des procédures nationales par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel ;
- les échanges de meilleures pratiques entre les entités du groupe ;
- l'adhésion de la quasi-totalité des entités à un système informatique, structurant l'organisation du groupe (même logique des outils) ;
- les outils de reporting qui vérifient l'homogénéité des pratiques.

Ces outils et missions visent à assurer la conformité aux exigences réglementaires et un haut niveau de convergence des pratiques d'appropriation du système de notation interne. Les orientations méthodologiques, l'état d'avancement du dispositif ainsi que les principales conséquences de la réforme sont régulièrement présentées au niveau de toutes les Fédérations du Crédit Mutuel, des banques du CIC et des filiales.

Valeurs exposées au risque (EAD) par catégorie d'exposition

APPROCHE NOTATIONS INTERNES						
En Milliards d'euros	31/12/2010		31/12/2009		Variations	
En milliards d'euros	Valeurs exposées au risque	Ajustements de valeur	Valeurs exposées au risque	Ajustements de valeur	Valeurs exposées au risque	Ajustements de valeur
Approche notation internes fondation						
Etablissements	37,6	0,0	36,3	0,3	1,3	-0,3
Approche notation internes avancée						
Clientèle de détail						
<i>Revolving</i>	0,7	0,0	0,7	0,0	0,0	0,0
<i>Immobiliers résidentiels</i>	69,9	0,4	61,1	0,3	8,8	0,1
<i>Autres</i>	88,6	1,9	84,6	1,8	4,0	0,1
TOTAL	196,7	2,4	182,6	2,4	14,1	0,0

Valeurs exposées au risque traitées en approche notations internes avancée par catégorie et par note interne (hors expositions en défaut)

Ces chiffres correspondent à la réglementation Bâle 2 cible, sans prise en compte du seuil de 80% de Bâle 1.

Retail - Particuliers						
En M€ 31.12.2010	Echelon de qualité de crédit	Exposition Brute	EAD	RWA	RW %	EL
Immobilier	1	3 359	3 301	41	1,3	0
	2	19 309	19 060	324	1,7	1
	3	11 919	11 774	483	4,1	2
	4	10 713	10 598	853	8,1	5
	5	5 323	5 260	729	13,9	6
	6	2 963	2 874	708	24,6	8
	7	1 543	1 531	512	33,5	7
	8	1 440	1 432	633	44,2	12
	9	978	973	578	59,4	21
Revolving	1	24	5	0	0,7	0
	2	270	75	1	0,9	0
	3	309	111	2	2,2	0
	4	338	149	7	4,8	0
	5	180	96	10	10,3	0
	6	133	74	14	18,6	0
	7	65	41	12	29,6	0
	8	62	44	18	41,5	1
	9	31	24	16	65,4	1
Autres crédits	1	4 253	3 995	74	1,9	0
	2	20 039	19 141	399	2,1	1
	3	11 235	10 666	565	5,3	3
	4	9 265	8 811	921	10,5	6
	5	4 459	4 229	682	16,1	7
	6	5 499	4 552	1 553	34,1	45
	7	1 510	1 448	401	27,7	13
	8	1 209	1 175	352	30,0	18
	9	731	714	303	42,4	28

Retail - Autres						
En M€ 31.12.2010	Echelon de qualité de crédit	Exposition Brute	EAD	RWA	RW %	EL
Immobilier	1	1 891	1 863	122	6,6	1
	2	2 813	2 786	248	8,9	2
	3	1 759	1 740	265	15,2	2
	4	1 346	1 325	338	25,5	4
	5	1 339	1 319	442	33,5	6
	6	1 009	996	377	37,8	6
	7	713	709	343	48,4	7
	8	530	527	297	56,3	9
	9	463	462	282	61,0	15
Revolving	1	5	1	0	3,3	0
	2	5	2	0	6,4	0
	3	3	1	0	11,3	0
	4	2	1	0	15,6	0
	5	2	1	0	22,2	0
	6	5	2	1	30,9	0
	7	2	1	0	41,5	0
	8	2	1	1	51,9	0
	9	2	1	1	70,3	0
Autres crédits	1	5 612	5 220	509	9,8	3
	2	5 965	5 634	722	12,8	5
	3	4 471	4 206	787	18,7	9
	4	3 905	3 636	834	23,0	15
	5	4 128	3 801	974	25,6	27
	6	2 970	2 716	744	27,4	33
	7	2 661	2 474	758	30,6	43
	8	1 751	1 643	620	37,7	48
	9	1 431	1 354	642	47,4	75

Les expositions en défaut ne sont pas incluses dans ce tableau.

La LGD utilisée pour le calcul des pertes attendues propose une estimation moyenne de cycle alors que l'information comptable enregistrée concerne une année donnée. En conséquence, la comparaison entre EL et pertes n'est pas pertinente pour une année donnée.

Risque de contrepartie des salles de marché

Le risque de contrepartie concerne les instruments dérivés et les opérations de pension des portefeuilles bancaire et de négociation.

Ces opérations sont très principalement logées dans l'activité CM-CIC Marchés.

Dans ce cadre, des accords de netting et de collateral ont été mis en place avec les principales contreparties, ce qui limite les expositions au titre du risque de contrepartie.

Risque de contrepartie en milliards d'euros	Valeur exposée au risque	
	31/12/2010	31/12/2009
Instruments dérivés	8,1	7,7
Opérations de pension	0,1	0,4
Total	8,2	8,2

Techniques de réduction du risque de crédit

Compensation

Lorsqu'un contrat cadre est passé avec une contrepartie, l'entité signataire applique une compensation des expositions de cette dernière.

Description des principales catégories de sûretés réelles prises en compte par l'établissement

Le groupe définit les sûretés réelles comme un droit de l'établissement de liquider, de conserver ou d'obtenir le transfert ou la propriété de certains montants ou actifs tels que les dépôts en espèces nantis, les titres de créances, les actions ou obligations convertibles, l'or, les parts d'OPCVM, les contrats d'assurance vie et les instruments de toute nature émis par un établissement tiers et remboursable sur simple demande.

L'éligibilité des sûretés réelles n'est pas automatique. Celle-ci est soumise au respect préalable d'exigences minimales juridiques et opérationnelles. Afin d'en assurer la prise en compte dans le processus de réduction de risque de crédit, le groupe s'est doté d'outils structurant la démarche opérationnelle des collaborateurs.

De manière concrète, ces outils permettent de gérer les différents statuts des garanties et d'en assurer le respect aux règles de gestion par des alertes se déclenchant en cas de non-conformité. Ceux-ci sont en outre accompagnés d'une documentation détaillée sous forme de procédures. Ces documents décrivent les caractéristiques des garanties utilisées, le mode opératoire et le traitement des alertes.

Dans tous les cas, la capacité intrinsèque de remboursement de l'emprunteur reste le critère prépondérant en matière d'octroi.

Procédures appliquées en matière de valorisation et de gestion des instruments constitutifs de sûretés réelles

Les procédures de valorisation des garanties varient avec la nature de l'instrument constitutif de la sûreté réelle. Pour le cas général, les études réalisées au sein du groupe se fondent sur des méthodologies d'estimation statistiques, directement intégrées aux outils, à partir d'indices externes auxquels des décotes peuvent être appliquées selon le type de bien pris en garantie. Par exception, des procédures spécifiques prévoient des valorisations à dire d'expert, notamment en cas de dépassement des seuils fixés sur les encours des opérations.

Ces procédures sont établies à l'échelle nationale. La gestion opérationnelle, le suivi des valorisations et les mises en action des garanties sont ensuite du ressort des entités du groupe.

Les principales catégories de fournisseurs de protection

En dehors des garanties intra-groupes, les principales catégories de fournisseurs de protection prises en compte relèvent des sociétés de cautionnement mutuel de type Crédit Logement.

Titrisation

Objectifs poursuivis et implication

En matière de titrisation au sein du portefeuille bancaire, le groupe intervient très majoritairement en tant qu'investisseur.

Il n'y a pas de tranche de première perte. Les titres pondérés à 1250% ont une notation externe inférieure ou égale à B+.

Expositions par type de titrisation

<i>En milliards d'euros</i>		
Expositions brutes	31.12.2010	31.12.2009
En approche standard		
titrisation classique	0,9	1,1
titrisation synthétique	0,0	0,0
En approche fondée sur les évaluations externes		
titrisation classique	6,5	8,2
titrisation synthétique	0,0	0,0
TOTAL	7,4	9,2

<i>Expositions brutes en milliards d'euros</i>				
	31.12.2010		31.12.2009	
Echelon de qualité de crédit	Approche notations internes	Approche standard	Approche notations internes	Approche standard
E1	4,3	0,8	5,1	1,1
E2	0,0		1,1	
E3	0,4		0,0	
E4	0,0		0,0	
E5	0,1		0,0	
E6	0,0	0,0	0,1	
E7	0,1		0,5	
E8	0,4	0,0	0,0	
E9	0,0		0,0	
E10	0,1		0,0	
E11	0,0		0,0	
Positions pondérées à 1250%	1,1		1,3	
TOTAL	6,5	0,9	8,2	1,1

Les organismes externes utilisés sont Standard & Poor's, Moody's et Fitch.

Actions

En Milliards d'euros	Valeurs exposées au risque	
	31.12.2010	31.12.2009
Actions	3,4	3,4
<i>En approche notations internes</i>		
Capital investissement (190%)	1,3	1,2
Expositions sur actions cotées (290%)	1,1	0,8
Autres expositions sur actions (370%)	0,5	0,8
<i>En approche standard</i>		
Actions en approche standard pondérées à 150%	0,5	0,6
Participations déduites des FP	-5,4	-5,4
Montant total des gains et pertes latents inclus dans les fonds propres de base	0,0	0,2

Les participations déduites des fonds propres comprennent très principalement les participations mises en équivalence dans des établissements de crédit ou des entreprises d'assurance.

Le métier de capital développement est réparti entre i) la ligne de capital investissement en approche notations internes pour les opérations ayant un effet de levier et ii) la ligne actions en approche standard dans le cas contraire.

Risque de taux du portefeuille bancaire

Les éléments relatifs à l'évaluation des exigences de fonds propres en matière de risque de taux sont traités dans le rapport de

gestion – chapitre sur les risques du rapport annuel du groupe.

Risque de marché

Ces risques sont calculés sur le portefeuille de négociation. Ils résultent très principalement des activités de CM-CIC Marchés pour les risques de taux et les risques sur actions. Les risques de contrepartie sont logés dans la section « risques de contrepartie ».

Les éléments relatifs à l'évaluation des exigences de fonds propres en matière de risque de marché sont traités dans le rapport de gestion – chapitre sur les risques du rapport annuel du groupe.

Risque opérationnel

Les éléments relatifs à l'évaluation des exigences de fonds propres en matière de risque opérationnel sont traités dans le rapport de gestion – chapitre sur les risques du rapport annuel du groupe.

Ce rapport répond également aux exigences de publication en matière de politique et dispositifs mis en place d'une part, de nature des systèmes de déclaration et de mesure des risques d'autre part.

Description de la méthode AMA (art.388-1)

Dans le cadre de la mise en œuvre de la méthode avancée du risque opérationnel (AMA) pour l'évaluation des exigences de fonds propres au titre des risques opérationnels, une fonction dédiée et indépendante assure la gestion de ce risque. Le dispositif de mesure et de maîtrise des risques opérationnels s'appuie sur des cartographies des risques réalisées par ligne de métier et par type de risque, en étroite relation avec les Directions fonctionnelles et les dispositifs de gestion quotidiens des risques. Celles-ci instituent notamment un cadre normé pour l'analyse de la sinistralité et conduisent à des modélisations à dire d'experts confrontées à des estimations probabilistes à base de scénarios.

Pour ses modélisations, le groupe s'appuie notamment sur la base nationale des sinistres internes. Cet outil est alimenté conformément à une procédure nationale de collecte qui définit un seuil uniforme de 1000€ au-delà duquel chaque sinistre doit être saisi et qui

encadre les rapprochements entre la base des sinistres et les informations comptables.

Par ailleurs, le groupe est abonné à une base de données externes dont l'utilisation est procédurée en mode pérenne, de même que les méthodologies pour intégrer ces données dans le système de mesure et d'analyse du risque opérationnel.

Le système de reporting et de pilotage général du groupe intègre les exigences du CRBF 97-02. Les expositions au risque opérationnel et les pertes sont communiquées de manière régulière et au moins une fois par an à l'organe exécutif.

Les procédures dont le groupe dispose en matière de gouvernance, de collecte des sinistres, de systèmes de gestion et de mesure des risques lui permettent de prendre les mesures correctrices appropriées. Ces procédures font l'objet de contrôles réguliers.

Périmètre d'homologation en méthode AMA

Le groupe est autorisé à utiliser son approche de mesure avancée pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel, à l'exception de la déduction des pertes attendues de ses exigences en fonds propres et de la prise en

compte des assurances, pour le périmètre consolidé en dehors des filiales étrangères, et de Factocic, avec prise d'effet au 1er janvier 2010.

Politique en matière de couverture et de réduction des risques opérationnels (art.380d)

Les orientations générales de réduction des risques opérationnels comprennent :

- les actions de prévention identifiées lors des cartographies et mises en œuvre directement par les

- opérationnels ou le contrôle permanent ;
- les actions de protection prioritairement tournées vers la généralisation des plans de continuité d'activité (PCA) identifiés selon deux

types : les PCA métier qui concernent un métier bancaire donné relié à l'une des lignes de métiers de Bâle et les PCA transversaux qui concernent des métiers dont l'objet est de donner aux autres métiers les moyens de fonctionner (PCA logistique, RH, informatique).

Les plans de continuité d'activités s'articulent autour de trois phases :

- le plan de secours : immédiat et constitué des actions visant à traiter les urgences et à mettre en place la solution de traitement dégradée ;

- le plan de continuité : correspond à la reprise de l'activité en environnement dégradé suivant les modalités qui ont été retenues avant la survenance de la crise ;
- le plan de retour à la normale.

Une procédure pérenne nationale traite de la méthodologie d'élaboration d'un plan de continuité d'activité. Celle-ci constitue un document de référence accessible à toutes les équipes concernées par les plans de continuité d'activité. Elle est appliquée par l'ensemble des groupes régionaux.

Utilisation des techniques d'assurance (art.388-2)

Le groupe a développé des techniques d'assurance des risques opérationnels. Il ne les utilise pas en 2010 pour réduire la

consommation de fonds propres réglementaires.